

KROVAR 1 DF Herbicide

SOLUBLE SEC

POUR LE CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES SUR DES SURFACES NON-CULTIVÉES Y
COMPRIS: • DROITS DE CHEMINS DE FER • COURS À BOIS • DROITS DE CHEMIN DES
PIPELINES • TERRAINS D'ENTREPOSAGE • CENTRES DE STOCKAGE DU PÉTROLE •
EMPLACEMENTS D'USINES

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARANTIE: Diuron 40 %
Bromacil 40 %

N° D'HOMOLOGATION: 22964 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



ATTENTION POISON

DANGER - IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET: 20 KG

DUPONT CANADA INC.
PRODUITS AGRICOLES
C.P. 2300, STREETSVILLE,
MISSISSAUGA, ONTARIO,
L5M 2J4
1-800-667-3925

PRÉCAUTION:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**
- Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et la peau.
- Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de la pulvérisation.
- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Éviter tout contact avec des cours d'eau.
- Se laver à fond avec de l'eau et du savon, après l'usage.

PREMIERS SOINS:**INHALATION:**

En cas d'inhalation, transporter la victime à l'air frais. Si la victime a cessé de respirer, pratiquer la respiration artificielle. Si la victime a de la difficulté à respirer, donner de l'oxygène. Consulter un médecin ou un centre antipoison, IMMÉDIATEMENT.

PEAU:

En cas de contact, se laver tout de suite la peau avec beaucoup d'eau et du savon.

YEUX:

En cas de contact, se laver IMMÉDIATEMENT les yeux à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin ou un centre antipoison, IMMÉDIATEMENT.

INGESTION:

Si avalé, faire vomir immédiatement en donnant deux verres d'eau et en chatouillant l'arrière-gorge et la langue avec le doigt. Ne jamais rien donner par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin ou un centre antipoison, IMMÉDIATEMENT.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales et les accidents en cours de transport tels que déversements, fuites ou incendies, composer le (613) 348-3616 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE:

Garder le produit uniquement dans le contenant original, à l'écart des autres pesticides, de l'engrais et de la nourriture pour les humains, les semences et les animaux.

ÉLIMINATION:

- 1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression.
- 2) Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage additionnel nécessaire du récipient avant son élimination.
- 3) Rendre le récipient vide impropres à tout usage additionnel.
- 4) Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales.
- 5) Pour tout renseignements concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversement.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

AVIS À L'ACHETEUR:

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peut entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

<<DFU Booklet>>

KROVAR 1 DF Herbicide

SOLUBLE SEC

POUR LE CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES SUR DES SURFACES NON-CULTIVÉES Y
COMPRIS: • DROITS DE CHEMINS DE FER • COURS À BOIS • DROITS DE CHEMIN DES
PIPELINES • TERRAINS D'ENTREPOSAGE • CENTRES DE STOCKAGE DU PÉTROLE •
EMPLACEMENTS D'USINES

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CE DÉPLIANT AVANT L'USAGE

GUARANTEE: Diuron 40 %
Bromacil 40 %

N° D'HOMOLOGATION: 22964 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



ATTENTION **POISON**

DANGER - IRRITANT POUR LES YEUX

DUPONT CANADA INC.
PRODUITS AGRICOLES
C.P. 2300, STREETSVILLE,
MISSISSAUGA, ONTARIO,
L5M 2J4
1-800-667-3925

PRÉCAUTION:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**
- Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et la peau
- Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de la pulvérisation.
- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Éviter tout contact avec des cours d'eau.
- Se laver à fond avec de l'eau et du savon, après l'usage.

PREMIERS SOINS:

INHALATION:

En cas d'inhalation, transporter la victime à l'air frais. Si la victime a cessé de respirer, pratiquer la respiration artificielle. Si la victime a de la difficulté à respirer, donner de l'oxygène. Consulter un médecin ou un centre antipoison, IMMÉDIATEMENT.

PEAU:

En cas de contact, se laver tout de suite la peau avec beaucoup d'eau et du savon.

YEUX:

En cas de contact, se laver IMMÉDIATEMENT les yeux à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin ou un centre antipoison, IMMÉDIATEMENT.

INGESTION:

Si avalé, faire vomir immédiatement en donnant deux verres d'eau et en chatouillant l'arrière-gorge et la langue avec le doigt. Ne jamais rien donner par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin ou un centre antipoison, IMMÉDIATEMENT

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales et les accidents en cours de transport tels que déversements, fuites ou incendies, composer le (613) 348-3616 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

L'endommagement ou la perte d'arbres ou d'autres plantes désirables peut se produire si on ne respecte pas les règles suivantes:

NE PAS appliquer le produit, ni vider, ni rincer l'outillage sur ou près des arbres et autres plantes désirables ou aux endroits où peuvent se prolonger leurs racines ou aux endroits où le produit chimique peut être entraîné par délavage ou autres moyens vers leurs racines. NE PAS utiliser sur les pelouses, entrées, sentiers, courts de tennis ou endroits analogues. Éviter que la poudre ou la buée d'arrosage ne dérive sur les plantes utiles. ÉVITER TOUT CONTACT avec des cours d'eau. Éviter le contact de l'herbicide avec les engrais, insecticides, fongicides et semences.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Aussitôt après l'application, nettoyer les appareils de pulvérisation et enlever toute trace de KROVAR^{md} I DF. Rincer plusieurs fois à l'eau le réservoir, la pompe, les boyaux et la rampe, après avoir enlevé les buses et tamis (nettoyer séparément ces pièces).

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

KROVAR^{md} I DF est une formulation sèche dispersable à mélanger avec de l'eau et à appliquer en pulvérisation sur les terrains non cultivés où l'on désire stériliser le sol. Cet herbicide général est efficace contre plusieurs mauvaises herbes annuelles et vivaces et il se montre surtout utile contre les graminées vivaces. Les effets se manifestent lentement et peuvent n'apparaître qu'une fois l'herbicide acheminé par l'eau dans la région où sont les racines des mauvaises herbes. Le degré de contrôle et la durée de l'effet de l'herbicide varient selon la quantité de produit chimique appliquée, la nature du sol, la pluie et d'autres conditions.

KROVAR^{md} I DF n'exerce pas d'effet corrosif sur l'outillage et le produit n'est ni volatil ni inflammable.

MODE D'EMPLOI

KROVAR^{md} I DF doit être utilisé strictement selon les recommandations sur cette étiquette.

Appliquer KROVAR^{md} I DF un peu avant ou pendant la période de croissance active des mauvaises herbes. Il faut qu'il y ait suffisamment d'eau provenant de pluie ou de moyens artificiels pour acheminer l'herbicide dans la région des racines des mauvaises herbes. En présence de végétation dense, de meilleurs résultats s'obtiennent en supprimant la végétation avant le traitement. Ne pas appliquer sur sol gelé.

Calibrer l'appareil du pulvérisateur avant la pulvérisation pour déterminer la quantité d'eau nécessaire pour couvrir uniformément la superficie mesurée à traiter. Peser la quantité appropriée de **KROVAR^{md} I DF** et la mélanger au volume d'eau requis (minimum- 20 L par kg de **KROVAR^{md} I DF**). L'eau sert seulement d'agent de transport.

Par l'entremise d'une agitation continue, garder l'herbicide en suspension constante. Sauf pour les petites superficies, utiliser des pulvérisateurs motorisés à rampe fixe, bien calibrés pour assurer un taux d'application constant. Les orifices des tamis doivent être d'au moins 50 mailles ou plus grands. Assurer une agitation mécanique ou hydraulique dans le réservoir du pulvérisateur. Quand on utilise une conduite de dérivation ou de retour, celle-ci doit prendre fin au fond du réservoir pour éviter le plus possible le moussage. Ne pas utiliser l'agitation par air. Pour traiter les petites superficies, utiliser soit un arrosoir soit un pulvérisateur manuel à réservoir. Brassier ou secouer fréquemment l'herbicide en suspension.

DÈSHERBAGE GENERAL:

Pour exterminer la plupart des mauvaises herbes des surfaces non cultivées, comme les EMPRISES DE CHEMIN DE FER, PIPELINES, CENTRES DE STOCKAGE DU PÉTROLE, COURS À BOIS, TERRAINS D'ENTREPOSAGE ET EMBLEMES D'USINES:

Appliquer de 13,5 à 18 kg par hectare pour détruire les graminées annuelles et vivaces et la plupart des mauvaises herbes à feuilles larges comme le digitaire, la sétaire, l'herbe à poux, le chiendent, la carotte sauvage, le pissenlit et l'amarante.

Appliquer des taux plus forts sur des sols riches en matière organique (5% ou plus) ou dans des sols argileux dans l'est du Canada. Employer une dose de 13,5 kg seulement sur des sols francs sableux ou sur des sols purement sableux.

RÉPÉTITION DU TRAITEMENT:

Appliquer 6,75 à 9 kg par ha quand des graminées et mauvaises herbes annuelles réapparaissent dans des lieux où la croissance des mauvaises herbes a été contrôlée.

POUR DE PETITES SURFACES:

180 g de KROVAR^{md} I DF par 100 m² équivalent à 18 kg par hectare. Appliquer dans une proportion minimum de 2 L d'eau par 100 g.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR DE KROVAR^{md} I DF ET TELAR^{md}

TELAR^{md} peut être mélangé en réservoir avec KROVAR^{md} I DF pour contrôler le chardon du Canada, la prêle des champs, le kochia à balais, le chardon de Russie, le pissenlit et d'autres mauvaises herbes à feuilles larges contrôlées par TELAR^{md}. Appliquer 120 grammes de TELAR^{md} par hectare au taux de retraitement (6,75-9,0 kg/ha) de KROVAR^{md} I DF. Ajouter au mélange en réservoir un agent tensio-actif non-ionisé enregistré pour usage avec TELAR^{md} au taux de 1 L/1000 L (0,1% v/v).

Se reporter à la section sur "Terrains non cultivés" de l'étiquette TELAR^{md} pour se renseigner sur la fréquence des applications.

MODE D'EMPLOI:

- 1) Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié, et avec l'agitateur en marche, ajouter la quantité requise de TELAR^{md}.
- 2) Ajouter le restant d'eau et ensuite la quantité requise de KROVAR^{md} I DF.
- 3) Ajouter la quantité nécessaire de l'agent tensio-actif.

ENTREPOSAGE:

Garder le produit uniquement dans le contenant original, à l'écart des autres pesticides, de l'engrais et de la nourriture pour les humains, les semences et les animaux.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression.

2. Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage additionnel nécessaire du récipient avant son élimination.
3. Rendre le récipient vide impropres à tout usage additionnel.
4. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales.
5. Pour tout renseignements concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.
S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

AVIS À L'ACHETEUR:

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peut entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

L'ovale DuPont, KROVAR^{md} and TELAR^{md} sont des marques déposées de E.I. du Pont de Nemours and Company, dont DuPont Canada Inc. est un usager licencié.